



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **de la séance du Conseil Communautaire** **du 10 décembre 2020**

**Date de convocation : 03 décembre 2020**

**Présidence : Frédéric DELANNOY**

**Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 58 titulaires – 7 suppléants**

**Membre présents en qualité de conseillers communautaires : 53**

Xavier Bartoszek - Jessica Tanca - Noël Poignard - Mirtille Stiévenard - Yves Condevaux - Marie-Thérèse Valin - **Michel Meurdesoif (présent jusque 20H20)** - Gilles Grévin - Marie-Hélène Leroy - Georges Dévenot - Murielle Caron - Catherine Grodziski - Alain Pakosz - Catherine Rutkowski - Arlette Dupilet - Daniel Gambiez - Nadine Delbouille - Michel Demory - Frédéric Delannoy - Séverine Lubrez - Daniel Hocq - Denis Michalak - Sylvie Larivière - Claude Merly - Séverine Frackowiak - Laurent Martinez - Valérie Goupy - Lionel Fontaine - Joëlle Fava - Daniel Brassart - Jean Savary - Jeanne Roman - Salvatore De Cesare - Rita Kfoury - Christian Bulinski - Joël Pierrache - Rosanna Mazagran - Omar Ouazzi - Marie-Joëlle Alfano - Rémy Vanandrewelt - Marc Delecluse - Julien Quennesson - Michelle Blanquet - Yazid Lehingue - Lydie Matuszak - Marc Durant - Christian Tosolini - Jérôme Matuszewski - Isabelle Werquin - Marie Cau - Marie-Françoise Falempe - Jean-Michel Sieczkarek - Patrice Bricout

**Conseillers suppléants remplaçant un conseiller titulaire : 0**

**Conseiller titulaire absent ayant donné pouvoir à un conseiller titulaire : 1**

Marlène Mortuaire à Julien Quennesson

**Conseillers titulaires excusés n'ayant pas donné pouvoir : 4**

Sophie Wiczorek - Georges Cino - Delphine Zagacki - Elio Marchese

---

### ***DELIBERATIONS ADOPTEES***

---

**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 08 octobre 2020.**

**01 - RAPPORT DE PRESENTATION DU CRAC 2019 ENEDIS**

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication qui lui est faite de ce rapport.

**02 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ASSEMBLEES**

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le règlement intérieur.

**03 - CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- De créer une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées entre la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et ses communes membres, pour la durée du mandat,
- De fixer à vingt membres titulaires et vingt membres suppléants la composition de cette commission ; chaque commune disposant d'un membre titulaire et d'un membre suppléant,

- De demander à chaque commune de désigner ses représentants au sein de son Conseil Municipal,
- D'autoriser le Président ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**04 - MISE A DISPOSITION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD) PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD (CDG 59) – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser le Président ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, relative à la mise à disposition d'un agent du CDG59 pour une mission de Délégué à la Protection des Données ;
- D'autoriser le Président ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de la mission de mise en conformité au RGPD ;
- D'inscrire les dépenses afférentes au budget.

**05 - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET GESTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE »**

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- De définir la construction, l'entretien et la gestion d'une piscine d'intérêt communautaire dans le cadre de l'exercice de la compétence « Construction, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président ayant reçu délégation à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**06 – REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES SUR LES TERRAINS DE CAMPING – DEMANDES D'EXONERATION EXCEPTIONNELLE POUR L'ANNEE 2020**

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'accorder à la société « Camping Chéri » à Marchiennes et à Monsieur et Madame DECOUT à Warlaing, une exonération exceptionnelle de 50% de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur les terrains de camping dont ils sont redevables au titre de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire ;
- De fixer, dès lors, le montant de la redevance due par la société « Camping Chéri » à Marchiennes à 3 743,25 € et celui du par Monsieur et Madame DECOUT à Warlaing à 511,50 € au titre de l'année 2020 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**07 - BUDGET PRINCIPAL 2020 – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier, comme suit, les crédits ouverts au budget primitif – principal de l'exercice 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap. et article	Intitulé	Montant en €	Chap. et article	Intitulé	Montant en €
65	Autres charges de gestion courante	1 411 695,00	75	Autres produits de gestion courante	1 559 956,00
6558-020	Autres contributions obligatoires	1 411 695,00	7588-020	Autres produits divers de gestion courante	1 559 956,00
022	Dépenses imprévues	148 261,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>1 559 956,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 559 956,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap. et article	Intitulé	Montant en €	Chap. et article	Intitulé	Montant en €
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>- 7 545,00</b>			
2051-33	Concessions et droits similaires	- 7 545,00			
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 545,00</b>			
2183-33	Matériel de bureau et informatique	5 550,00			
2184-33	Mobilier	1 995,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

#### **08 - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES – REPRISE SUR PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES**

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- De procéder à une reprise sur provision constituée pour créances douteuses à hauteur de 7 411,00 € afin de compenser la charge résultant de la constatation, en créances éteintes, des créances détenues auprès de la société EPISAFE.
- D'autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

#### **09 – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES 2020 – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier, comme suit, les crédits ouverts au budget annexe des zones d'activités – principal de l'exercice 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap. et article	Intitulé	Montant en €	Chap. et article	Intitulé	Montant en €
<b>012</b>	<b>Charges de personnel – frais assimilés</b>	<b>15 000,00</b>	<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires</b>	<b>7 411,00</b>
64131	Rémunérations non titulaires	15 000,00	7817	Reprise provisions pour charges de fonctionnement courant	7 411,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>7 411,00</b>			
6542	Créances éteintes	7 411,00			
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>- 15 000,00</b>			
6811	Dotations aux amortissements et provisions	- 15 000,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>7 411,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>7 411,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap. et article	Intitulé	Montant en €	Chap. et article	Intitulé	Montant en €
21	Immobilisations corporelles	- 15 000,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- 15 000,00
2111-90-519	Terrains nus	- 15 000,00	28132	Immeuble de rapport	- 15 000,00
	TOTAL	- 15 000,00		TOTAL	- 15 000,00

**10 - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES 2020 – REGULARISATION PAR CORRECTIONS D'ERREURS SUR EXERCICES ANTERIEURS DE L'INSUFFISANCE D'AMORTISSEMENT D'UNE IMMOBILISATION**

le Conseil Communautaire autorise la passation des opérations d'ordre non budgétaires suivantes préconisées par la Direction Générale des Finances Publiques au comptable (note DGCL/DGFIP du 12 juin 2014) étant précisé que par leur nature, ces opérations sont sans incidence sur le résultat de l'exercice :

- Débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » par un crédit du compte 2132 « Immeubles de rapport » pour 148 379,03 € ;
- Débit du compte 28132 « Amortissement des immeubles de rapport » par un crédit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 148 379,03 €.

**11 - BUDGET ANNEXE DE L'OPERATION DE LOTISSEMENT « EMERCHICOURT - CHEMIN D'AZINCOURT » – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier, comme suit, les crédits ouverts au budget primitif 2020 – annexe de l'opération de lotissement « Emerchicourt – Chemin d'azincourt »

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap. et article	Intitulé	Montant en €	Chap. et article	Intitulé	Montant en €
011	Charges à caractère général	50,00	042	Opérations ordre transfert entre sections	50,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	50,00	7133	Variations en cours de production de biens	50,00
	TOTAL	50,00		TOTAL	50,00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap. et article	Intitulé	Montant en €	Chap. et article	Intitulé	Montant en €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	50,00	16	Emprunts et dettes assimilés	50,00
3355	Travaux	50,00	168751	Dettes – GFP de rattachement	50,00
	TOTAL	50,00		TOTAL	50,00

## **12 - LOTISSEMENT « ANICHE - CHAMP DE LA NATION » – REGULARISATION DE LA RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DES DERNIERES PARCELLES**

Afin de régulariser cette situation et tenant compte du fait que le budget annexe de cette opération de lotissement est clos depuis de nombreuses années, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'encaisser cette somme d'un euro sur le budget principal au compte 7788 « produits exceptionnels divers ».

## **13 - BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021.**

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) dans la limite maximale de 25 % des crédits prévus aux budgets de l'exercice 2020 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **14 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE CŒUR D'OSTREVENT ET L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL « CŒUR D'OSTREVENT TOURISME » POUR LES ANNEES 2021 A 2023**

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'attribuer à l'Office de Tourisme Intercommunal « Cœur d'Ostrevent Tourisme » au titre des années 2021, 2022 et 2023, et dans les conditions fixées dans le projet de convention d'objectifs et de moyens :
  - Année 2021 = 210 000 €
  - Année 2022 = 210 000 €
  - Année 2023 = 210 000 €
- D'autoriser le Président ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens dont le projet est joint en annexe, ainsi que les conventions de mise à disposition à intervenir avec l'Office de Tourisme Intercommunal « Cœur d'Ostrevent Tourisme » ;
- D'autoriser le Président ou son représentant ayant reçu délégation à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts aux budgets des exercices 2021, 2022 et 2023.

## **15 - ZAC BARROIS (MONTIGNY/PECQUENCOURT) – APPROBATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITES AU CONCEDANT (CRAC) ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019**

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le Compte-Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) arrêté au 31 décembre 2019 ;
- D'approuver la participation communautaire qui se monte pour la totalité de l'opération à la somme de 5 016 940 € HT ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

## **16 - FONDS DE SOLIDARITE – NOUVELLE AIDE COMPLEMENTAIRE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DU TERRITOIRE SUITE A LA DEUXIEME VAGUE DU COVID-19**

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver la mise en place d'un nouveau dispositif d'aides aux entreprises du territoire dans les conditions suivantes :

<b>Entreprises jusqu'à 10 salariés</b>	
<b>Bénéficiaires</b>	TPE, autoentrepreneurs, artisans, commerçants, professions libérales non réglementées installés sur le territoire de Cœur d'Ostrevent.
<b>Montant de la subvention</b>	Subvention pouvant aller jusqu'à 1500 € pour le volet 1 Subvention pouvant aller jusqu'à 600 € pour le volet 2
<b>Conditions et montant</b>	<p><b>Volet 1 : Fonds de secours</b></p> <p>Entreprises qui ont subi une perte de CA de plus de 50 % au mois de novembre 2020 par rapport au mois de novembre 2019 : aide jusqu'à <b>1 500 €</b></p> <p><b>Volet 2 : Aide au loyer et charges fixes</b> à destination des entreprises recevant du public ayant fait l'objet d'une fermeture administrative suite au décret du 29 octobre 2020 dans la limite de 600 €.</p> <p>L'aide est versée afin de soutenir la trésorerie des entreprises et ne pourra pas servir à financer des dépenses d'investissement.</p>
<b>Modalités de gestion de ces aides</b>	L'aide doit être sollicitée par chaque demandeur sur la base du formulaire de demande joint en annexe.
<b>Modalités de versement</b>	Après examen par les services instructeurs de la collectivité et sur décision du Président de Cœur d'Ostrevent, l'aide sera versée, en une seule fois, au vu de la complétude du dossier de demande transmis par l'entreprise et du respect des conditions d'éligibilité. Le montant de l'aide communautaire sera apprécié par Cœur d'Ostrevent en fonction de la perte de CA de l'entreprise.
	Dans le cas où la perte de CA de l'entreprise serait inférieure au montant de la subvention, cette dernière sera d'un montant équivalent à la perte.

- D'inscrire les crédits nécessaires au versement des aides octroyées au budget primitif de l'exercice 2021 ;
- De charger le Président de transmettre cette décision à Monsieur le Président de la Région Hauts-de-France ;
- D'autoriser le Président ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**17 - SOUTIEN AUX ENTREPRISES DU TERRITOIRE – ANNULATION DES LOYERS ET DES CHARGES DUS PAR LES ENTREPRISES TITULAIRES D'UN BAIL SUR LES ZONES D'ACTIVITES « LA RENAISSANCE » ET « BARROIS » AU TITRE DU MOIS DE NOVEMBRE 2020**

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'annuler, à titre exceptionnel, les loyers et charges dus par les entreprises locataires des bâtiments-relais implantés sur les zones d'activités « La Renaissance » et « Barrois » au titre du mois de novembre 2020 pour un montant total de 15 737,11 € TTC ;
- De constater l'abandon des dites créances reprises en annexe à la présente délibération et d'annuler les titres de recettes concernés pour un montant total de 15 737,11 € TTC ;
- D'autoriser le Président ou son représentant ayant reçu délégation à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

## **18 - ACCUEIL DE JEUNES EN SERVICE CIVIQUE**

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- De valider le principe d'accueillir 10 volontaires, en service civique, pour l'année 2021 et de mettre en place une organisation interne permettant leur accueil optimal (tutorat) ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision, notamment le dossier de demande d'agrément indispensable à l'accueil de jeunes en service civique ;
- D'imputer la dépense correspondante au budget 2021.

## **19 - RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS**

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication qui lui est faite de ce rapport.

## **20 - RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DU SIAVED**

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication qui lui est faite de ce rapport.

## **21 - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'INCITATION FINANCIERE A L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver la mise en place d'une aide financière à l'acquisition de vélo à assistance électrique d'un montant maximum de 200 € TTC ;
- D'approuver les termes du règlement du dispositif d'aide ;
- D'autoriser le Président ou son représentant ayant reçu délégation à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au versement de cette aide au budget primitif 2021.

## **22 - MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE REGIONALE DU RESEAU DES IRVE REGIONALE PASS PASS ELECTRIQUE**

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver la modification de la grille tarifaire régionale du réseau des IRVE régionale Pass Pass électrique ;
- D'autoriser le Président ou son représentant ayant reçu délégation à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

## **23 - SIGNATURE D'UNE CHARTE PARTENARIALE PREALABLE A LA REDACTION D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR D'OSTREVENT ET L'AGENCE REGIONALE DE LA SANTE (ARS) HAUTS-DE-FRANCE**

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- De valider l'engagement de la communauté de communes Coeur d'Ostrevent dans un contrat local de santé ;
- D'autoriser le Président à signer la charte préalable à la rédaction d'un contrat local de santé avec l'ARS Hauts de France ;
- D'autoriser le Président à signer une convention pluriannuelle relative au financement de la coordination, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du CLS ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**24 - « ETUDE PRE-OPERATIONNELLE D'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) ET D'OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE (ORI) SUR LES COMMUNES D'ANICHE, D'AUBERCHICOURT ET DE SOMAIN » - LANCEMENT DE LA CONCERTATION EN VUE DE LA CREATION D'UNE ORI.**

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le lancement d'une concertation en vue de la création d'une Opération de Restauration Immobilière sur les communes d'Aniche, d'Auberchicourt et de Somain.
- D'organiser la concertation publique nécessaire à son déroulement, et qui comprendra : une information dans la presse locale ; une réunion d'information organisée conjointement par Cœur d'Ostrevent et chacune des communes d'Aniche, d'Auberchicourt et de Somain ; la mise à disposition du public d'un dossier de présentation de l'ORI et d'un registre de commentaires dans les mairies.
- D'autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**25 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DU SIDEN/SIAN**

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication qui lui est faite du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement du SIDEN-SIAN.

Affiché le :

Lewarde, le

Le Président

Frédéric DELANNOY

